

GALARGUES - HÉRAULT

La montée de la Pène 2022

DIMANCHE 18 DÉCEMBRE 2022

3 parcours au choix

Bouteilles de vin :
"Intuition"
et verre souvenir remis
à tous les coureurs

▶ 5 km : départ à 10 h (tarif : 10 €)

▶ Marche nordique (5 km) : départ à 10 h (tarif : 10 €)

▶ 12,1 km : départ à 10 h (tarif : 12 €)

ORGANISATION :

Animation Sportive et Culturelle Galarguoise

avec la participation de HÉRAULT SPORT

et de la MAIRIE DE GALARGUES

Sport
Hérault

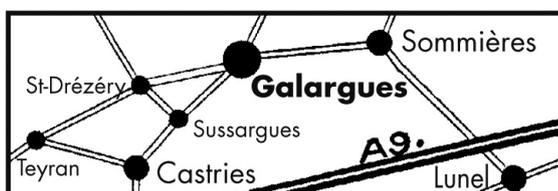
ANIMATION : Philippe PANETTA

E.Leclerc

Résultats informatisés par ATS avec puce électronique
Présence des cibistes ASL - Présence médicale

S'Aunès

Pour venir à Galargues, dans L'HÉRAULT

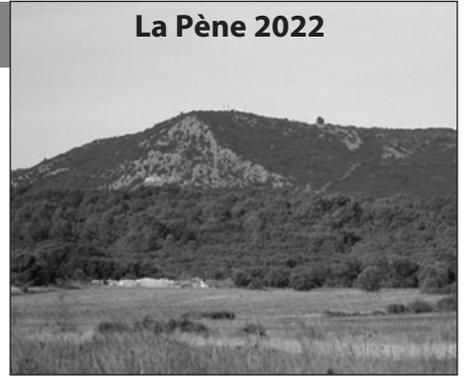


RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

ASCG - Claude GAYRAUD - 15 rue Louis Tribble -
34130 SAINT-AUNÈS
ats-sport.com ou **point course**

RÈGLEMENT

La Pène 2022



INSCRIPTION

Course à allure libre ouverte à tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie cadets, pour le 12,1 km. Pour le 5 km, la course sera ouverte à partir de la catégorie minimes.

Les catégories d'âge seront impérativement respectées.

Il n'y aura pas d'inscription pour les handisports en fauteuil roulant (chemins non adaptés).

Les inscriptions seront reçues par courrier ou sur **point course**.

Elles seront prises jusqu'à 10 minutes avant le départ de la course.

L'accueil et la remise des dossards s'effectueront à partir de 8 heures au foyer municipal.

PARCOURS ET RAVITAILLEMENT

12,1 km : chemins communaux bitumés ou en terre au milieu des vignes et des oliviers.

5 km et marche nordique : parcours commun au 12,1 km sur environ 2 km et retour par les chemins dans la garrigue.

Départ et arrivée dans le village, ouverture du parcours avec HÉRAULT SPORT. Fermeture par le CCFF de Galargues.

Pour le 5 km, ouverture et fermeture avec un vélo.

Ravitaillements Leclerc Saint-Aunès au km 5, au km 9 et à l'arrivée.

RÉCOMPENSES

A partir du km 3, la montée de la Pène, difficile sur environ 1 000 mètres, permettra d'atteindre le passage au sommet situé au km 5. Les 5 premiers hommes et femmes qui passeront au sommet seront récompensés par des primes à la seule condition de terminer le parcours et de se situer parmi les 8 premiers hommes ou femmes à l'arrivée.

La répartition sera la suivante : 1^{er} : 80 € ; 2^e : 60 € ; 3^e : 50 € ; 4^e : 30 € ; 5^e : 20 €.

Récompenses hommes et femmes aux 5 premiers du classement scratch.

Coupes aux 3 premiers de chaque catégorie FFA. Bouquets de fleurs aux premières féminines. Tirage au sort coureurs présents.

Primes au record : masculin : 39'08 en 2018 par Abdelkader Algham.

féminin : 45'32 en 2018 par Fatiha Sanchez.

Pour le 5 km : seuls les premiers de chaque catégorie H et F seront récompensés.

RESPONSABILITÉ

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Ils déclinent toute responsabilité quant aux vols et accidents se produisant dans le cadre de la course. Conformément à l'article 6 de la loi 99-223 du 23 mars 1999, les concurrents devront présenter soit leur licence, soit un certificat médical datant de moins d'un an ou une copie certifiée conforme par un organisme habilité.

La participation à la course implique la connaissance parfaite et l'acceptation du présent règlement.

L'ASCG se réserve le droit d'interpréter le règlement et de faire connaître les modifications apportées avant le départ de la course.

PRÉSENCE MÉDICALE

1 ambulance UNASS, présence médicale et plusieurs secouristes.

BULLETIN D'INSCRIPTION

La montée de la Pène 2022

Votre choix :

- 5 km (10 €)
 Marche nordique (10 €)
 12,1 km (12 €)

NOM : Prénom :

Année de naissance : Sexe : M F

Adresse :

Ville : Code Postal :

N° Licence ou CM :

Pour les mineurs, l'autorisation parentale est OBLIGATOIRE.

Je soussigné(e) autorise mon fils, ma fille à participer à cette épreuve.

Fait à Galargues, le 18 décembre 2022

SIGNATURE

NE PAS OUBLIER LE CERTIFICAT MÉDICAL.

Par correspondance, votre chèque à l'ordre de **l'ASCG chez C. GAYRAUD, 15 rue Louis Tribler, 34130 SAINT-AUNÈS.**

Les concurrents sont réputés avoir pris connaissance du règlement ci-dessus.

Le 18 décembre 2022

SIGNATURE